



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.714.

Notification  
aux Gouvernements des Etats membres  
de la Commission internationale  
de l'état civil

---

CONVENTION RELATIVE AUX CHANGEMENTS  
DE NOMS ET DE PRENOMS  
ADHESION DU LUXEMBOURG

---

Le 16 juin 1982, l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Berne a déposé auprès du Département fédéral des affaires étrangères un instrument, daté du 24 mai 1982, par lequel le Grand Duché de Luxembourg adhère à la Convention relative aux changements de noms et de prénoms, conclue à Istanbul le 4 septembre 1958.

Conformément à l'article 9 de la Convention, celle-ci entrera en vigueur pour le Grand-Duché de Luxembourg le trentième jour suivant la date du dépôt de l'instrument, soit le 16 juillet 1982.

La présente notification est adressée aux Gouvernements des Etats membres de la Commission internationale de l'état civil et à son Secrétaire général, en application de l'article 9 de la Convention.

Berne, le 8 juillet 1982

